

## Reprise des compétitions

**En 1er lieu, la FFGolf nous rappelle la nécessité d'appliquer strictement le protocole sanitaire renforcé du 28 novembre 2020 qui nous permet de pratiquer le golf.**

Pour la pratique des adultes, chaque golf pourra dès ce **samedi 20 mars**, organiser des manifestations sportives réservées exclusivement aux membres de l'AS du golf et/ou des abonnés du club, en respectant scrupuleusement le protocole ci dessous :

### **A l'attention des joueurs et des accompagnants**

- 1 - La FFGolf invite les joueurs à télécharger l'application "Tousanticovid"
- 2 - Le golf doit identifier **un référent COVID** pour toute manifestation sportive organisée. Il sera le garant de l'application stricte du protocole sanitaire et du bon respect des règles définies.
- 3 - Au départ et sur le parcours les joueurs devront **respecter les mesures sanitaires générales** (*distanciations physiques de 2 mètres en toutes circonstances*).
- 4 - Nous recommandons aux joueurs de **ne pas toucher les drapeaux et les piquets** de bornage du terrain.
- 5- **La manipulation des râteaux dans les bunkers est proscrite** jusqu'à nouvel ordre.
- 6 - Chaque joueur doit être en **possession d'un flacon de solution hydroalcoolique** dans son sac, avec vérification avant le départ soit par le starter, soit par le référent Covid-19 de la compétition.

7 - **Si un joueur ne se lave pas les mains avec la solution hydroalcoolique** avant de manipuler un piquet ou un drapeau, **il est susceptible d'encourir des pénalités** pour infraction au Code du comportement.

8 - A l'exception du match Play, **les putts ne peuvent pas être donnés en compétition.**

9 - La balle est considérée comme entrée **si n'importe quelle partie de la balle est dans le trou, sous la surface du green.**

10 - Interdiction des cadets et **le nombre d'accompagnants est limité à une personne par joueur.**

11 - **Les regroupements** dans les zones d'accueil et de départ doivent être **limités à 6 personnes.**

12 - **L'échange de cartes de scores entre les joueurs n'est pas autorisé.** Les joueurs notent tous les scores des joueurs de la partie.

13 - A l'issue de l'animation sportive, **la tenue d'une remise des prix est proscrite** jusqu'à nouvel ordre.

14 - Les publications (annonce de l'évènement, résultats) sur les réseaux sociaux ou supports de presse locaux sont à proscrire.

**Pour plus d'informations, nous tenons à votre disposition au Club House, le protocole spécifique du 20 janvier 2021.**



---

Golf de Chailly

21320 - Chailly sur Armançon

03.80.90.30.30 - [golf@chailly.com](mailto:golf@chailly.com)

[www.chailly.com](http://www.chailly.com)



[Se désinscrire de la newsletter](#)